

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2012**

Le dix-neuf septembre deux mil douze à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents :** Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Marie-Catherine LAMIRAL, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Alain SOCIE.

**Etaient absents ayant donné pouvoir :** Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Emmanuel GUTIERREZ à Jacky RAVAZ, Raymond HERBEPIN à Alain SOCIE, Fabienne RETY à Roger MORNEY, Maryvonne SARAMITO à Chantal REY.

**Etaient absents et excusés :** Nathalie MARGAIN, Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mercredi 12 septembre 2012

Les Conseillers présents, soit 19 à l'ouverture de la séance représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Valérie GEYNET, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

**Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 10 juillet 2012**

<b>VOTE</b>
<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>

- *Affichage des délibérations le 11 juillet 2012 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 11 juillet 2012 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par mail le 22 août 2012 et par courrier aux conseillers dépourvus d'adresse électronique le 22 août 2012.*

**Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 19 septembre 2012**

<b>VOTE</b>
<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 10 juillet 2012
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 19 septembre 2012

**I . ASPECT FINANCIER**

2012-5-1 Attribution de subventions aux associations

2012-5-2 Rejet de demande de remise de pénalités - Taxes d'urbanisme

- 2012-5-3 Admission en non valeur de titres de recettes de l'année 2008 (cantine scolaire)  
 2012-5-4 Création d'un portail documentaire – Réseau de bibliothèques (Les Avenières, Veyrins-Thuellin, Corbelin)  
 a) Approbation du projet  
 b) Demande de subvention « Lecture publique » – Conseil Général de l'Isère  
 2012-5-5 Etude urbaine place Bacchus  
 a) Approbation du projet  
 b) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône  
 2012-5-6 Décision modificative budgétaire n°3 – Budget général

**II. ASPECT REGLEMENTAIRE**

- 2012-5-7 Rapport 2011 - Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets  
 2012-5-8 Rapport de gestion 2011 - SEMCODA

**III. PATRIMOINE**

- 2012-5-9 Cession de parcelles – section D n°3123, 3124, 3125 – Le Deven - (BORDEL)

**IV. INTERCOMMUNALITE**

- 2012-5-10 Adhésion à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs de la commune de Corbelin

**V. QUESTIONS DIVERSES****INFORMATIONS**

- Prochains conseils municipaux : 23 octobre et 11 décembre 2012 à 20h30

**DELIBERATIONS****I. ASPECT FINANCIER****2012-5-1 Attribution de subventions aux associations**

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant voté 2011 (en €)	Réalisé 2011 (en €)	Proposition 2012 (en €)
ADMR	3000	3000	3000
Meli Melo (comice agricole)	300	300	300
Tennis club	400	400	400

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

**VOTE**

**POUR A L'UNANIMITE**

**2012-5-2 Rejet de demande de remise de pénalités - Taxes d'urbanisme**

Par courrier en date du 4 juillet 2012, Madame la Trésorière principale de Grenoble a transmis la demande de remise gracieuse des pénalités dues pour le retard du paiement des taxes d'urbanisme relatives au permis de construire n°PC0221010007D délivré le le 6 avril 2010. La somme des pénalités s'élève à 159 € selon le barème de la Trésorerie.

Le Maire propose de suivre l'avis défavorable du comptable et de refuser la remise gracieuse des pénalités de retard présentée par le dépositaire du permis n°PC0221010007D.

Il convient d'approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b> <b>Jacky RAVAZ +pouvoir</b> <b>d'Emmanuel GUTIERREZ</b>

**2012-5-3 Admission en non valeur de titres de recettes de l'année 2008 (cantine scolaire)**

Suite au courrier de Monsieur le Trésorier des Avenières en date du 4 juillet 2012 exposant l'impossibilité de recouvrement des titres de recettes de l'exercice 2008 suivants:

- n°54 de 12.60 € (cantine scolaire 2008)
  - n°151 de 47.25 € (cantine scolaire 2008)
  - n°293 de 53.55 € (cantine scolaire 2008)
  - n°234 de 31.50 € (cantine scolaire 2008)
  - n°181 de 25.20 € (cantine scolaire 2008)
- ⇒ soit la somme totale de 170.10 €.

Le Maire propose d'annuler les titres de recettes précités, d'admettre en non-valeur la somme de 170.10 € et d'inscrire en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune les crédits nécessaires à cette opération.

Il convient d'approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>

**2012-5-4 Création d'un portail documentaire – Réseau de bibliothèques (Les Avenières, Veyrins-Thuellin, Corbelin)**

La commune des Avenières envisage, en partenariat avec les communes de Veyrins-Thuellin et Corbelin, d'enrichir la gamme de services offerts aux usagers par la création d'un portail documentaire via internet sur l'ensemble du réseau de bibliothèques composé de la médiathèque des Avenières, la bibliothèque de Veyrins-Thuellin et la médiathèque de Corbelin. Grâce à cet outil issu des nouvelles technologies, les abonnés pourront réaliser à distance les opérations suivantes : accès au catalogue des 3 bibliothèques en réseau, réservation en ligne de documents auprès de la bibliothèque de son choix, consultation de leur compte, recherche documentaire ...

La Commune est porteuse de ce projet pour le compte des communes de Veyrins-Thuellin et Corbelin, qui participent financièrement à cette opération.

L'ouverture du portail documentaire nécessite notamment l'acquisition d'un logiciel spécifique dont le coût est estimé à 3 630 € HT.

**a) Approbation du projet**

Le Maire propose d'approuver le projet présenté ci-dessus pour un montant de 3 630 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à signer une convention avec les communes partenaires et tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>

**b) Demande de subvention « Lecture publique » – Conseil Général de l'Isère**

Cette opération peut s'inscrire dans le cadre du dispositif d'aide aux collectivités du Conseil Général de l'Isère pour la création et l'amélioration de bibliothèques de lecture publique. Elle est donc susceptible d'être subventionnée à hauteur de 20 % du coût, soit 726 € d'un montant de dépenses subventionnables de 3 630 € HT.

Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>

**2012-5-5 Etude urbaine place Bacchus**

L'aménagement du quartier de l'Ilot Nord a permis l'émergence d'un pôle urbain sur notre territoire : création d'une voie nouvelle, développement de l'habitat collectif et de services. Il est intéressant pour la Commune de poursuivre cette dynamique vis-à-vis de la place Bacchus qui joue un rôle essentiel pour la perception et la vitalité du centre-ville, en faisant office d'« entrée de ville ».

En effet, l'occupation de cet espace par le mobilier urbain et les véhicules en stationnement ne permet pas son attractivité optimale et sa vocation d'accueil pour tous les usagers.

Aussi, pour obtenir un véritable espace public, la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur Bacchus élargi est nécessaire. Le coût de l'étude est estimé à 20 000 € HT.

**a) Approbation du projet**

Le Maire propose d'approuver le projet d'étude urbaine présenté ci-dessus pour un montant estimé à 20 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b> <b>Jacky RAVAZ +pouvoir</b> <b>d'Emmanuel GUTIERREZ</b>

**b) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône**

Cette opération d'investissement peut s'inscrire dans le cadre des actions menées par le Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes (CDRA). Elle est donc susceptible d'être subventionnée à hauteur de 50% du coût, soit 10 000 € d'un montant de dépenses subventionnables de 20 000 € HT.

Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention auprès de l'autorité chargée de la mise en œuvre du CDRA.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CDRA et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b> Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

**2012-5-6 Décision modificative budgétaire n°3 – Budget général**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2012 du budget général.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
6065-321	Livres disques (médiathèque)	745 €	
73925-01	FPIC	4 900 €	
7062-321	Redevances des services à caractère culturel		745 €
7311-01	Contributions directes		4 900 €
	Total	5 645 €	5 645 €
Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 288 : Foot		
2313-288-414	Constructions	-13 000 €	
	Op n° 300 : Route des Bourbes		
2315-300-822	Installations techniques	-21 400 €	
	Op n° 305 : Place Bacchus		
2031-305-01	Etudes	34 400 €	
	Total	0 €	0 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
<b>POUR : 20</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 5</b> • Philippe GUYON+pouvoir de Josiane GIPPET • Marie-Cath. LAMIRAL • Jacky RAVAZ+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

*Pour information :*

*Etat des sommes prélevées au bénéfice du FPIC*

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>MONTANT</b>
ARANDON	418 €
AVENIERES	4 858 €
BOUCHAGE	259 €
BOUVESSE-QUIRIEU	2 551 €
BRANGUES	283 €
CHARETTE	196 €
COURTENAY	616 €
CREYS-MEPIEU	4 303 €
MONTALIEU-VERCIEU	2 898 €
MORESTEL	3 500 €
PARMILIEU	321 €
PASSINS	763 €
PORCIEU-AMBLAGNIEU	2 307 €
SAINT SORLIN DE MORESTEL	255 €
SAINT VICTOR DE MORESTEL	592 €
SERMERIEU	698 €
VASSELIN	222 €
VEYRINS-THUELLIN	1 306 €
VEZERONCE-CURTIN	1 042 €
<b>TOTAL COMMUNES</b>	<b>27 388 €</b>
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES COULEURS	7 979 €

## **II. ASPECT REGLEMENTAIRE**

### **2012-5-7 Rapport 2011 - Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets**

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement. Le rapport pour l'année 2011 est consultable en Mairie.

Une synthèse de ce rapport a été annexée la note de synthèse (**Annexe n°1**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

<b>VOTE</b>
<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>

**2012-5-8 Rapport de gestion 2011 - SEMCODA**

La SEMCODA publie chaque année un rapport de gestion à l'attention des collectivités territoriales actionnaires, conformément à l'article L. 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une synthèse du rapport 2011 a été annexée à la note de synthèse (**Annexe n°2**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

<b>VOTE</b>
<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>

**III. PATRIMOINE****2012-5-9 Cession de parcelles – section D n°3123, 3124, 3125 – Le Deven - (BORDEL)**

Pour assurer le maintien et le développement d'une exploitation agricole, le Maire propose, après avis oral du service des Domaines, confirmé par écrit lors de la signature de l'acte notarié, de céder à Monsieur Joël BORDEL les parcelles cadastrées :

- Section D 3123 (4990 m<sup>2</sup>)
- Section D 3124 (5357 m<sup>2</sup>)
- Section D 3125 (3880 m<sup>2</sup>)

Pour la somme de 11 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et payer tous les frais y afférents.

<b>VOTE</b>
<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>

**IV. INTERCOMMUNALITE****2012-5-10 Adhésion à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs de la commune de Corbelin**

M. le Maire expose au conseil que la Commune de CORBELIN souhaite adhérer à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs. En effet, cette commune de 2 112 habitants fait incontestablement partie du bassin de vie du Pays des Couleurs comme l'attestent ses nombreux liens avec la Commune des Avenières notamment.

Par délibération N° 52 du 18 juillet 2011, le conseil communautaire a émis un avis sur les prescriptions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et s'est prononcé en faveur du rattachement de la Commune de CORBELIN au Pays des Couleurs telle que souhaitée par celle-ci. Le SDCI approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 a ainsi prescrit le rattachement de CORBELIN à la CCPC.

Au cours du mois de mars 2012, les travaux juridiques et financiers de préparation de ce rattachement ont été initiés en lien avec la Communauté de Communes de la Chaîne des Tisserands (CCCT) dont fait actuellement partie CORBELIN. Il convenait en effet de s'entendre sur les conditions de ce changement et sur l'échéancier à savoir une date d'effet soit au 1<sup>er</sup> janvier 2013 soit au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le court délai d'examen des différents éléments de ce dossier a conduit le conseil communautaire dans sa séance du 9 juillet 2012 à se prononcer en faveur d'une adhésion de la Commune de CORBELIN au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cependant, dans sa séance du 10 septembre 2012, le conseil communautaire a finalement donné son accord pour une adhésion dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. En effet, l'accord intervenu entre la CCCT et la Commune de CORBELIN pour son retrait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 mettait la commune dans une situation délicate si son adhésion au Pays des Couleurs était différée d'un an. De plus l'étude portant sur l'exercice des compétences et les enjeux financiers a pu être complétée. Elle a mis en évidence l'absence de point de divergence entre la CCPC et la Commune de CORBELIN et l'étude des charges transférées a permis d'évaluer d'un commun accord l'attribution de compensation qui serait à verser à CORBELIN.

Il convient de délibérer pour

- donner son accord pour l'adhésion de la Commune de CORBELIN à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ce, sous réserve de l'aboutissement des procédures en cours et notamment de son retrait effectif de la Communauté de Communes de la Chaîne des Tisserands,
- charger M. le Maire de toute démarche nécessaire.

<b>VOTE</b>
-------------

<b><u>POUR A L'UNANIMITE</u></b>
----------------------------------

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

- Prochains conseils municipaux : 23 octobre et 11 décembre 2012 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h26.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Synthèse du rapport 2011 du SIEA
- Annexe n° 2 : Synthèse du rapport de gestion 2011 de la SEMCODA

Fait aux Avenières, le 20 septembre 2012

Le Maire,

*Gilbert MERGOND*